

Saisissez votre recherche...



 FERMER



Contrat Local de Santé

Un programme d'actions qui permet à tous les acteurs responsables de la santé sur le territoire d'agir ensemble autour d'objectifs prioritaires, pour mieux répondre aux besoins des Soissonnais.

Le Contrat Local de Santé de Soissons 2^{ème} génération a été signé en septembre 2019 entre la Ville et l'Agence Régionale de Santé, il fait suite au Contrat Local de Santé 1^{ère} génération existant depuis 2013. Il témoigne de l'ambition de la Ville et de l'ARS de

continuer à agir ensemble en faveur de la santé des Soissonnais. Il a pour but de mettre en cohérence différentes politiques – actions de santé sur la ville et de mobiliser les acteurs de santé pour travailler ensemble autour de problématiques de santé partagées et validées.

Le Contrat Local de Santé de Soissons se concentre sur 3 orientations stratégiques prioritaires : **favoriser l'accès aux droits et aux soins, maintenir et renforcer la prévention, le dépistage et la prise en charge des cancers ainsi qu'améliorer la prise en charge des maladies cardio-neuro-vasculaires en portant une attention particulière au diabète.** Le Contrat Local de Santé comprend également **une animation spécifique à la santé mentale** (poursuite du Conseil Local en Santé Mentale CLSM). Sur chacun de ces axes le CLS coordonne la mise en place d'actions concrètes.

Les indicateurs de santé du Soissonnais :

Les diagnostics de territoire ont permis d'obtenir des indications sur des réalités de santé et de déterminer des orientations stratégiques validées dans le cadre du CLS.

En effet, succinctement nous pouvons noter une:

- > **Fragilité sociale** : le taux de personne vivant sous le seuil de pauvreté est de 27.5% (versus 14.7% en France)

- > **Vigilance sur l'offre de soins** : Déficit de professionnels de santé à prévenir et des filières de soins à conforter

- > **Vigilance sur le taux de renoncement aux soins**, avec des personnes qui renoncent à l'idée même de pouvoir se faire soigner avec une perte de conscience des besoins de soins.

- > **Une réalité sur le diabète et l'hypertension artérielle sévère** qui entraînent un nombre de bénéficiaires d'ALD élevé (19.3%), tant chez les hommes que chez les femmes. Parmi les principales maladies chroniques, le diabète occasionne à termes d'autres affections telles que des complications ophtalmologiques, neurologiques, cardiovasculaires ou encore rénales. Sa prévalence fait partie des données préoccupantes.

- > Une **morbidity** généralement supérieure à la région (Cancers, Maladies Cardiovasculaires).

- > Une **mortalité par tumeurs** dans le Soissonnais qui concernent principalement les cancers de la trachée, des bronches et du poumon, du cancer colorectal et des voies aérodigestives supérieures (VADS).

- > Une **prise en charge en santé mentale** pour des troubles psychotiques sur le territoire Soissonnais moins importante que sur le reste du département mais un taux de prise en charge en service psychiatrique plus faible. Cette situation montre un travail de recours aux soins et de continuité des soins à mettre en place. La ruralité du département participe à l'isolement ainsi qu'à la complexité et la continuité des soins.

Créer un réseau des acteurs locaux de la santé



L'objectif premier du Contrat Local de Santé est de **féderer** et de mettre en réseau l'ensemble des acteurs du territoire afin de **coordonner un projet de santé commun** prenant en compte les éléments sanitaires, économiques et environnementaux du territoire et de définir un programme d'actions dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, de l'accompagnement médico-social ou encore du parcours et de l'offre de soins. Il s'agit là de **favoriser les échanges** entre les acteurs et la **mutualisation des actions** à travers le partage d'expériences mais aussi de développer le partenariat inter-institutionnel sur les thématiques du CLS.

Exemples d'actions réalisées :

- > *Journées thématiques pour les acteurs locaux sur les inégalités sociales de santé,*

famille et addictions, nutrition et médias, santé et habitat.

- *Formation sur la méthodologie de projet*
- *Recensement des acteurs locaux de santé en lien avec l'Institut Régional d'Education à la Santé de Picardie*

Favoriser l'accès aux droits et aux soins

Cet axe du CLS a pour objectif de faciliter l'accès aux droits des publics fragiles et de renforcer les compétences des acteurs de proximité. Afin que chacun puisse accéder à la même offre de soin, il convient de valoriser les outils facilitant l'accès aux soins, d'éviter les ruptures de parcours des usagers en termes de droit à la santé et d'accroître l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

Exemples d'actions réalisées :

- *Engagement dans une démarche de maintien de l'offre de santé de 1^{er} recours (médecins généralistes) par la mise en place d'une maison de santé pluriprofessionnelle - en cours sur le quartier de Saint-Crépin.*
- *Recrutement d'une médiatrice en santé en direction des quartiers prioritaires.*
- *Présentation des différents dispositifs de santé par les acteurs du territoire.*

Maintenir et renforcer la prévention, le dépistage et la prise en charge des cancers

Le but poursuivi est de **promouvoir des comportements favorables à la santé pour prévenir des cancers ainsi que de promouvoir le dépistage organisé des cancers et de développer les dispositifs de coordination des soins de supports en ville.**

Exemples d'actions réalisées :

- *Sensibilisation du grand public aux facteurs de risques des cancers (campagnes de prévention octobre rose, mars bleu, mois sans tabac...)*
- *Réalisation d'action santé octobre rose en lien avec le centre hospitalier, avec un foyer jeune travailleur, avec un établissement scolaire (action cartes postales, temps de sensibilisation, échanges...)*
- *Réalisation d'action santé mars bleu en partenariat avec l'ADPS, la ligue contre le cancer, le centre de dépistage et un ensemble de partenaires locaux (marches, ateliers sportifs, conférences, stands de prévention, théâtre...)*

Améliorer la prise en charge des maladies cardio-neuro-vasculaires en portant une attention particulière au diabète.

L'objectif est de permettre à tous de bénéficier de facteurs de protection et de connaissances en santé et adopter des comportements favorables à la santé.

Exemples d'actions réalisées :

- Atelier santé diabète réalisé sur le quartier de Presles auprès des habitants.
- Les conférences Happy-visio en ligne en lien avec l'activité physique, l'alimentation et les problèmes cardio-vasculaires.
- Form'action IRFO savoir bouger auprès des professionnels des services jeunesse de la ville.
- Formation en addictologie des animateurs des centres sociaux.
- Soutien au parcours du cœur organisé sur Soissons.

Animation spécifique à la santé mentale

Le Conseil local en santé mentale contribue à renforcer l'inclusion sociale et l'autonomie des usagers par des actions de promotion et de déstigmatisation de la santé mentale. Pour favoriser l'accès et la continuité des soins en santé mentale l'objectif est de contribuer à réduire les ruptures dans le parcours des soins de santé mentale et de favoriser une prise en charge précoce et adaptée au plus près du patient. Ce conseil est basé sur la collaboration étroite entre la ville et la psychiatrie publique avec une participation active des familles et usagers.

Exemples d'actions réalisées :

- > *Poursuite des temps d'échanges et d'analyse de professionnels autour de situations complexes.*
- > *Coordination des semaines de l'information sur la santé mentale (projet artistique avec la création d'un jeu d'échecs géants, projet emploi et discrimination avec temps d'échanges débats avec des professionnels, avec des étudiants...)*
- > *Conférences Happy-visio en santé mentale.*
- > *Réalisation de la cartographie et déploiement de la communication pour le projet Stopblues.*
- > *Temps de sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer auprès des services des forces de l'ordre.*
- > *Temps de rencontres et d'échange entre la psychiatrie et les forces de l'ordre.*

INFOS PRATIQUES



Contrat Local de Santé
28 rue Robert Shuman
02200 SOISSONS
sante@ville-soissons.fr

Horaires de contact :

Lundi, mardi, jeudi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30
Mercredi et vendredi 9h00 - 12h00 / 14h00- 16h00

au 03 23 73 22 55



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ 03 23 59 90 00

@ CONTACTEZ-NOUS

